



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4870

Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 10, rue Neyret
à Lyon 1er au profit de l'Opéra National de Lyon - El 01009

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4870 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 10, RUE NEYRET A
LYON 1ER AU PROFIT DE L'OPERA NATIONAL DE LYON
- EL 01009 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

L'association Opéra National de Lyon a été créée le 5 septembre 1986. Elle a pour objet la gestion et la promotion de l'établissement dénommé *Opéra national de Lyon*, qui a notamment pour mission la création, la production, l'organisation, l'exploitation et la formation à Lyon, en France et à l'étranger, de toutes activités lyriques, musicales, chorégraphiques et théâtrales et plus généralement, de toutes activités artistiques et culturelles.

L'Opéra national de Lyon bénéficie depuis le premier janvier 1996 du label d'*Opéra national* accordé par le ministère de la Culture et de la Communication. Par convention du 24 janvier 2019, l'Etat (ministère de la culture), la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon ont défini pour une nouvelle période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, les objectifs et les moyens de l'établissement.

L'association Opéra national de Lyon dispose, depuis le 13 septembre 2010, d'une surface de stockage de près de 2 400 m² située aux 1^{er} et 2^{ème} étages du bâtiment anciennement occupé par l'Ecole nationale des beaux-arts, 10 rue Neyret à Lyon 1^{er}.

Ces locaux sont destinés au stockage provisoire de costumes servant aux représentations de l'Opéra.

Par avenant n° 1, approuvé par délibération n° 2017/3523 du Conseil municipal du 18 décembre 2017, la mise à disposition a été prolongée jusqu'au 31 août 2018, compte tenu du sinistre survenu au mois de mars 2016 à l'Atelier des Décors qui implique des aménagements avant la réintégration des costumes.

Par avenant n° 2, approuvé par délibération n° 2018/3842 du Conseil municipal du 28 mai 2018, la mise à disposition a été prolongée jusqu'au 31 août 2019, afin de permettre à l'association d'engager des démarches pour trouver un nouveau local de stockage.

Par cet avenant n° 3, il vous est proposé de prolonger à nouveau cette mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2019, afin de permettre à l'association de finaliser les démarches pour trouver un nouveau local de stockage.

S'agissant d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, la valeur locative annuelle des biens mis à disposition est estimée à 152 043 € — indice ILAT du 3^e trimestre 2016. Concernant les fluides, les locaux étant destinés à une activité de stockage, la Ville de Lyon ne facture pas de charges d'eau et d'électricité. En revanche, l'association Opéra National prend à sa charge les frais de chauffage.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2017/2898 du 27 mars 2017, n° 2017/3523 du 18 décembre 2017 et n° 2018/3842 du 28 mai 2018 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'association Opéra National de Lyon, est approuvé.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER